

Image not found or type unknown



# remboursement capital indemnité compensatoire

Par **pedro44**, le **06/03/2019** à **04:28**

Bonjour,

J'ai divorcé en decembre 2013 et accorde, depuis, une rente mensuelle de 2700 euros à mon ex épouse... ce qui de l'avis de plusieurs amis est une arnaque exceptionnelle !!

***Je désirerais modifier cette rente en remboursement du capital et donc savoir ce qu'il me reste à payer.***

***Dans l'acte de divorce aucune mention du montant global de l'indemnité.***

Je vis à l'étranger depuis cinq ans et le divorce a été prononcé à Narbonne.